

Image not found or type unknown



Réclamation de pension 21 ans après un divorce

Par **charles**, le **05/06/2010** à **14:33**

Bonjour,
Quel est le temps de prescription pour une pension provisoire de 5 ans suite à un jugement de divorce en 1989. Cette pension n'est réclamée à ce moment 21 ans après le jugement. Alors qu'elle ne m'a jamais été réclamée avant.
Dans l'attente de votre réponse,
recevez mes salutations distinguées